



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (IC)

Les Saintes Regatta

La Banane – Toutes Voiles Dehors

Grade 5A

Du 10 au 13 février 2023

Les Saintes

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

Voire l'Avis de Course (point 1)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par VHS canal 72 à partir du bateau comité qui arborera le pavillon L.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Voire l'Avis de Course (point 3)

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.



- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Sans objet : pas de signaux à terre

6. PROGRAMME DES COURSES

Voire l'Avis de Course (point 8)

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe	Pavillon de classe
<i>Racings monocoque sous la jauge CSA</i>	Vert et Blanc
<i>Racings multicoque sous la jauge CSA-multi</i>	Vert
<i>Monotypie Melges 24</i>	Jaune et Blanc
<i>Monotypie Class 40</i>	Rouge et Blanc
<i>Bateaux locaux sous la jauge OSIRIS</i>	Gris
<i>Multicoques Locaux sous la jauge Multi 2000</i>	Gris et Blanc

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont le numéro du parcours indiqué par des flammes numériques.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée rouge	Bouées jaunes	Bouée conique jaune	Bouée conique jaune	Bouée rouge

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.



12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité et la marque de départ.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcouru de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 sans objet
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **30 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé PC course.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située [[emplacement](#)]. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Sans objet.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système *temps sur temps*.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, sur le site lessaintesregatta.com et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE



- 19.1 [DP] [NP] Un élargement sera être mis en place avant la première course chaque jour. L'identification des bateaux se fera par passage tribord amure à l'arrière du bateau comité une ½ heure avant le premier signal d'avertissement du jour. Chaque bateau quittant la course doit se signaler par VHS cancal 72
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles [**75 minutes**] avant son signal d'avertissement.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon jaune La Banane
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon jaune La Banane.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
Les débris doivent être gardés à bord jusqu'à la fin de la dernière course du jour, puis débarqués vers l'endroit adhoc.
- 25. EMBLEMES**
Sans objet
- 26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**
Sans objet
- 27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**
Sans Objet
- 28. PRIX**
Des prix seront éventuellement décernés **dans chaque classe** pour les trois premiers

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Jacque LAMINIE
Président du jury : Alexis DUVERNOY



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

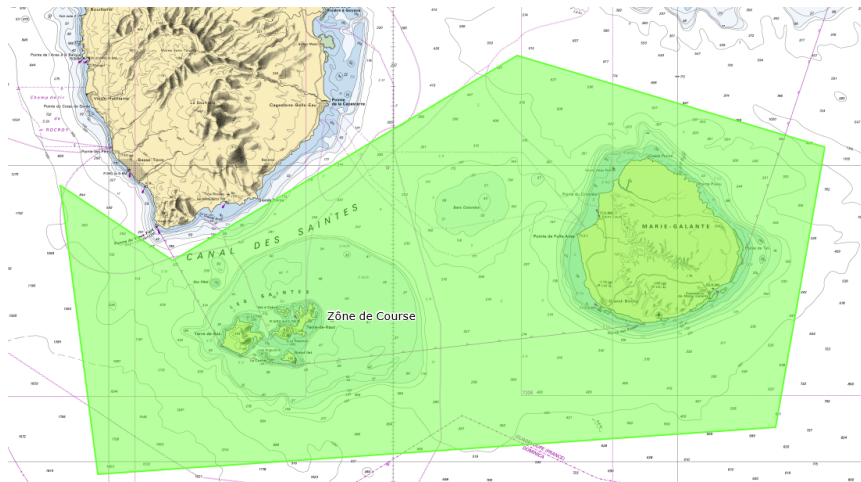
Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes : [voire l'annexe parcours](#)



ANNEXE LIEU DE L'ÉPREUVE

Les Saintes Guadeloupe

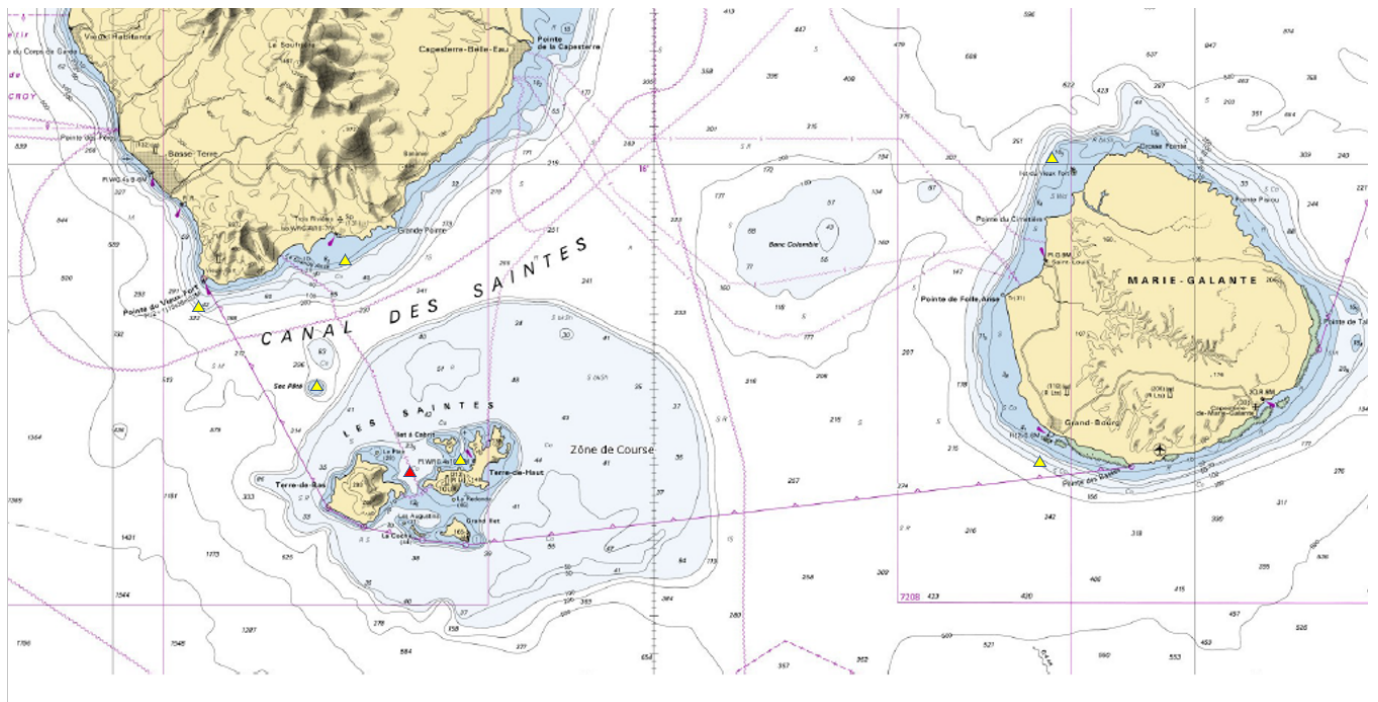
ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

Les parcours sont donnés ici à titre indicatif,
Leur version finale sera donnée avec les IC
(joindre si possible un extrait de carte)

Prévoir de 5 à 10 parcours à choisir dont une banane



Les Saintes – Marie Galante

Parcours 1 : (65 nq)

Ligne de départ – Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord – La baleine (bouée verte) - tour de Marie Galante en laissant tout ilet à tribord – retour sur les Saintes par la passe du sud- ouest – Ligne d’arrivée.

Parcours 2 : (43 nq)

Ligne de départ – Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord – La baleine (bouée verte) – Bouée îlet du Vieux Fort à laisser à tribord - retour sur les Saintes par la passe du sud- ouest – Ligne d’arrivée.

Parcours 3 : (38 nq)

Ligne de départ – Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord – La baleine (bouée verte) – Bouée de Grand-Bourg à laisser à tribord - retour sur les Saintes par la passe du sud- ouest – Ligne d’arrivée.

Parcours 4 : (21 nq)

Ligne de départ – Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord – Laisser ilet à Cabrit à Tribord le Pâté à bâbord – Bouée Sec Pâté à tribord – Bouée du phare de Vieux Fort à tribord – Bouée de Trois Rivière à tribord – Retour aux Saintes par la passe de la baleine – Ligne d’arrivée.

Parcours 5 : (18 nq)

Ligne de départ – Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord – Laisser ilet à Cabrit à Tribord le Pâté à bâbord – Bouée Sec Pâté à tribord – Bouée du phare de Vieux Fort à tribord – Retour aux Saintes par la passe de la baleine – Ligne d’arrivée.

Parcours 6 : (11 nq)

Ligne de départ – Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord – Laisser ilet à Cabrit à Tribord le Pâté à bâbord – Bouée Sec Pâté à tribord – Retour aux Saintes par la passe de la baleine – Ligne d’arrivée.

Tours Des Saintes



Parcours 7 : Tour des Saintes : (18 nq)

Ligne de départ - Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord - Sortie par la bouée verte de la Baleine - Le tour des Saintes en laissant toutes îles ou îlets de l'archipel des Saintes à tribord - Entrée par la bouée verte de la Baleine - Ligne d'arrivée

Parcours 8 : Tour des Saintes N°2 : (17 nq)

Ligne de départ - Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord - Sortie par la bouée verte de la Baleine - Le tour des Saintes en laissant toutes îles ou îlets de l'archipel des Saintes à tribord - Entrée dans la Baie des Saintes en laissant Le Pâté à tribord et l'îlet à Cabrit à bâbord - Ligne d'arrivée

Parcours 9 : Tour des Saintes N°3 (12 nq)

Ligne de départ - Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord - Sortie par la bouée verte de la Baleine - Le tour des Saintes en laissant toutes îles ou îlets de l'archipel des Saintes à tribord - Entrée dans la Baie des Saintes par la passe du Sud-Ouest - Ligne d'arrivée

Parcours 10 Le Trèfle à quatre feuilles (31 nq)

Ligne de départ - Bouée de dégagement au vent de la ligne de départ à laisser à bâbord - Sortie par la bouée verte de la Baleine – Tours de Terre de Haut en laissant tous les îlets de Terre de Haut à tribord- Entrée par la Passe du Grand îlet – Passe du Sud – Ligne d'arrivée – Bouée de dégagement – Passe de la Baleine – Laisser îlet Cabrit à tribord - sortir par la passe du sud puis passe du grand îlet – laisser le grand îlet à tribord – entrée par la passe du Sud-ouest – Passe du sud – laisser terre de bas à babord ainsi que tous les îlets – entrée par la passe du Sud-Ouest – Passe du Sud – Ligne d'arrivée

Parcours 11 BANANE N°1 : (10 nq)

Dans la baie des Saintes

Ligne de départ vers le Pain de Sucre

Bouée au vent vers Terre de Haut laissée à bâbord

Bouée sous le vent sec Pâté à laisser à bâbord

Ligne d'arrivée vers le Pain de Sucre

Nombre de tours indiqué sur le bateau comité par une flamme numérique

Parcours 12 BANANE N°2 : (6 nq)

Dans la baie des Saintes

Ligne de départ vers le Pain de Sucre

Bouée au vent vers Terre de Haut laissée à bâbord

Bouée sous le vent vers Terre de Bas laissée à bâbord

Ligne d'arrivée vers le Pain de Sucre

Nombre de tours indiqué sur le bateau comité par une flamme numérique

